



600 millions € structurels pour le personnel de la santé

Un avant-projet d'accord social a été conclu entre le gouvernement fédéral et les interlocuteurs sociaux du secteur des soins de santé fédéral. Il sera doté d'un budget annuel dès 2022 de 600 millions d'euros, dont 500 millions seront destinés à une revalorisation salariale et 100 millions à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des soins de santé.

PARMI LES MESURES PRÉVUES, RELEVONS :

DES MESURES POUR LES SALAIRES

- Application progressive des échelles salariales du modèle public de l'IFIC** en vue d'une harmonisation progressive des salaires entre les secteurs public et privé sur le moyen terme.
- Création d'un **groupe de travail fédéral tripartite structurel** pour la mise en œuvre de l'équivalent public du modèle salarial IFIC tout en tenant compte des spécificités du secteur public.
- Augmentation de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année ou de la programmation sociale** (secteur public) avec l'objectif final de parvenir à un treizième mois.

DES MESURES POUR L'AMÉLIORATION QUALITATIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Afin améliorer les conditions de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée :

- Le droit annuel à **3 semaines de congés consécutives** ;
- Le droit individuel à la **formation** ;
- Le droit à la formation des représentants des travailleurs ;
- Le droit à des **contrats de travail plus stables et de meilleure qualité** : contrats de travail à temps plein, à durée indéterminée, statutarisation, le droit à des horaires stables et prévisibles (un groupe de travail technique sera créé à cet effet pour le secteur public) ;
- Des initiatives pour la **prévention et la lutte contre le burnout**.

DES MESURES PRÉVENTIVES EN CAS DE NOUVELLE CRISE SANITAIRE

DES MESURES POUR DES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

- Améliorer les normes d'encadrement pour tous les services pour réduire l'intensité et la charge de travail excessives :
 - Infirmiers/-ères en chef sont retiré(e)s de la norme de financement** (ajout d'un infirmier/-ère à chaque service).
 - Des **normes** doivent être élaborées pour les **autres groupes professionnels**.
 - Mise en place d'**équipes mobiles pluridisciplinaires** pour assurer les remplacements.
- Des **mesures de fin de carrière** seront mises en places (« métiers lourds », Plan Tandem ou équivalent pour le secteur public...).
- Une **augmentation du deuxième pilier des pensions** et la libération du fonds existant pour le secteur public
- Miser massivement sur la **formation** (extension des projets 600)

Les concertations sont à concrétiser au Fédéral et à poursuivre au x niveau des entités fédérées et ensuite locales

En parallèle, nous n'oublierons pas le personnel des autres structures d'accueil collectif du secteur

ON NE LÂCHERA RIEN !

